

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES SANCERRE-LERE

Secrétariat : Collège Francine Leca - 215 rue Honoré de Balzac - 18300 SANCERRE

02.48.54.34.74

sits.sancerre-lere@orange.fr

INFORMATIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

- Tous les élèves scolarisés dans les **écoles maternelles et élémentaires du secteur**, doivent s'inscrire sur le site: <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

Les élèves ne prenant le car **QUE POUR LE TRAJET DE LA CANTINE ne doivent pas s'inscrire** au transport scolaire.

- Les élèves domiciliés dans les communes ci-dessous et scolarisés au **collège Francine Leca de Sancerre** doivent s'inscrire sur le site <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

Assigny, Bannay, Bué, Crézancy, Feux, Gardefort, Jalognes, Jars, Le Noyer, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, St Bouize, St Satur, Sainte-Gemme, Sancerre, Sens-Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Thou, Veaugues, Verdigny, Vinon.

- Les élèves domiciliés dans les communes ci-dessous et scolarisés dans les **lycées de Cosne sur Loire** doivent s'inscrire sur le site : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

Assigny, Bannay, Bué, Crézancy, Feux, Gardefort, Jalognes, Jars, Le Noyer, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, St Bouize, St Satur, Sainte-Gemme, Sancerre, Sens-Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Thou, Veaugues, Verdigny, Vinon.

Les inscriptions par internet doivent se faire entre le 4 juin et le 16 juillet 2020

Les inscriptions par formulaire papier doivent être IMPERATIVEMENT déposées au SITS SANCERRE-LERE avant le 10 juillet 2020.

- Les élèves domiciliés dans les communes ci-dessous et scolarisés dans les **collèges et lycées de Cosne sur Loire** doivent s'inscrire sur le site : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre>

Belleville sur Loire, Boulleret, Léré, Santranges, Savigny en Sancerre, Sury-Près-Léré

Les inscriptions doivent se faire entre le 2 juin et le 16 juillet 2020

Frais de gestion pour l'année scolaire 2020/2021 : 25 € par élève (à partir du collège) dans la limite de 50 € par famille.

- Une majoration de 12,00 € sera appliquée aux frais de gestion :
- Au-delà du 10 juillet 2020, pour les inscriptions sur formulaire papier
- Au-delà du 16 juillet 2020, pour les inscriptions en ligne sur internet

Pour toute autre situation (établissement hors secteur, garde alternée...) merci de contacter le SITS SANCERRE-LERE au 02.48.54.34.74